

Le 3 avril 2020

Envoi par courriel

L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada
Ottawa (Ontario)

Alliance de la fonction publique
du Canada Syndicat des
employés du Yukon Whitehorse,
Yukon

À nos partenaires syndicaux,

Je tenais à vous écrire pour répondre aux questions que vos membres pourraient vous poser, mais aussi pour vous donner plus de détails sur certaines des mesures prises par la Régie des hôpitaux du Yukon (RHY) en réaction à la crise de la COVID-19. Nous reconnaissons que la pandémie a engendré de l'incertitude et de l'anxiété dans nos collectivités, nos familles et nos hôpitaux. Tout comme vous, notre priorité absolue est la santé et la sécurité de nos employés.

Bon nombre des décisions que nous avons prises récemment en tant qu'organisme (comme suspendre temporairement les interventions chirurgicales non urgentes et certains services non urgents) visaient à protéger nos employés et d'autres ressources essentielles dès maintenant, en prévision d'une hausse substantielle des soins hospitaliers requis au cours des prochaines semaines. Comme les membres de notre équipe prennent soin des autres, nous avons besoin de votre collaboration pour veiller à leur bien-être à eux.

Nous communiquons quotidiennement avec nos équipes, mais nous sommes conscients que nous pouvons toujours en faire plus. Ces efforts se poursuivent à mesure que la situation de la COVID-19 évolue.

- La RHY a mis en place un « système de gestion des incidents » pour s'assurer de continuer à fournir des soins hospitaliers de courte durée et des services ambulatoires d'urgence, et d'être en mesure de réagir efficacement à la pandémie et de communiquer de façon efficace et rapide.
- Nous produisons quotidiennement des rapports de situation à l'intention de nos dirigeants, médecins et partenaires (y compris l'AFPC et l'IPFPC) afin qu'ils les transmettent à leurs équipes. Nous affichons des rapports d'étape quotidiens dans les entrées du personnel de toutes les installations.

- Nous transmettons régulièrement des nouvelles par courriel à toute notre équipe au sujet de la situation de la COVID-19 au Yukon et de notre état de préparation, ainsi que des renseignements sur les congés de maladie et sur la manière d'avoir accès aux services du programme d'aide aux employés et à leur famille.
- Nous avons également mis à la disposition de tous les employés une foire aux questions complète qui est mise à jour régulièrement. Nous continuons d'encourager les employés à consulter des sources d'information fiables (comme les organismes de santé publique) au sujet de la COVID-19 et à obtenir des réponses à des questions pratiques.

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires du système de santé du Yukon pour faire le suivi de nos ressources, ainsi que pour surveiller et obtenir les fournitures et l'équipement nécessaires. Nous travaillons directement avec des experts médicaux pour valider nos lignes directrices en matière d'équipement de protection individuelle (EPI), et nous offrons continuellement des renseignements et des communications sur l'utilisation appropriée et sécuritaire de l'EPI. Je tiens à souligner que les hôpitaux du Yukon demeurent des environnements à « risque faible » (puisque'il n'y a aucune preuve de propagation communautaire de la COVID-19 dans le territoire) et que les protocoles d'EPI normaux s'appliquent et seront mis en place.

- Nous avons effectué des tests d'ajustement des masques N95 pour la plupart des employés et des médecins dans les trois établissements. Nous avons retenu les services d'autres experts pour nous assurer que tous les employés qui pourraient avoir besoin d'utiliser ce type de masque ont procédé aux ajustements nécessaires.
- Nous avons offert une première formation de rappel sur l'enfilage et le retrait de l'EPI, et cette formation sera dorénavant offerte de manière continue pour favoriser une utilisation appropriée et sécuritaire de ce type d'équipement. Cette formation est obligatoire pour les employés.
- Les mesures de sécurité seront également communiquées à tous les employés afin qu'ils connaissent les précautions à prendre dans l'exercice de leurs fonctions (p. ex., distanciation physique et hygiène des mains) et les raisons pour lesquelles certains de nos employés doivent porter un EPI et d'autres non.
- Nous nous attendons à ce que tous les employés se conforment pleinement à nos directives et normes en matière d'EPI, qui sont approuvées par le médecin hygiéniste en chef du Yukon. Les employés ne peuvent pas faire fi de ces normes, car elles visent à les protéger et à protéger les autres.

Nous avons également mis en place d'autres mesures et nous en envisageons de nouvelles pour assurer la santé et la sécurité de tous dans nos hôpitaux.

- Des agents de sécurité sont en poste à toutes les entrées publiques de nos hôpitaux afin de contrôler et limiter l'accès à nos installations. Aucun visiteur n'est autorisé (sauf dans certaines circonstances) et les services non urgents ont été suspendus temporairement. Ces mesures aident à prévenir la propagation de la COVID-19 et à protéger nos ressources essentielles, y compris notre personnel.
- Des écrans physiques (en plexiglas) sont installés (ou le seront bientôt) aux points d'entrée et à certains bureaux d'inscription clés afin de renforcer le contrôle de la propagation et d'assurer la distanciation physique exigée.
- Certains employés travaillent également à distance lorsque cela est possible. Étant donné la nature de notre travail en milieu hospitalier, il n'est pas toujours possible de travailler de la maison. Toutefois, lorsque cela est possible, nous demandons aux employés et aux gestionnaires d'établir des lignes directrices claires pour les activités prioritaires, la durée du travail et la disponibilité, les heures de consultation avec l'équipe, les périodes de repos, etc.
- Enfin, nous avons élaboré de nouvelles politiques en matière de ressources humaines en ce qui concerne les congés pour auto-isolement ou maladie liés à la COVID-19. Nous voulons que nos employés aient le temps de s'isoler ou de se rétablir sans se préoccuper d'une éventuelle perte de revenu.
 - De manière générale, nous avons assoupli les règles afin que les employés puissent utiliser leurs congés de maladie à des fins d'auto-isolement ainsi que de maladie liée à la COVID-19.
 - Dans certaines circonstances, un employé dont le voyage a commencé avant la mise en place de l'avis sur les voyages du 13 mars 2020 et qui a dû observer une période d'auto-isolement à son retour au Yukon recevra une rémunération normale pendant la période de 14 jours. En ce qui concerne les voyages ayant commencé le 14 mars ou après, les employés ont droit de prendre un congé de maladie pour respecter les consignes d'auto-isolement.
 - Dans le cas des employés qui n'ont pas suffisamment accumulé de jours de congé, nous avancerons jusqu'à un maximum de 15 jours qui pourront être remboursés par l'accumulation future de congés de maladie.
 - Nous éliminons également l'exigence de présenter un billet du médecin pour toute absence pendant cette période.

Je vous encourage à communiquer régulièrement avec James Low, directeur, Services aux personnes et Culture – RHY, si vous avez d'autres questions ou préoccupations. Il pourra les porter à l'attention de notre équipe d'intervention d'urgence.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jason Bilsky', with a stylized flourish at the end.

Jason Bilsky, directeur général
Régie des hôpitaux du Yukon

cc/ Debi Daviau, présidente, IPFPC
Mike Paré, président, groupe de la RHY
de l'IPFPC Cara Ryan, négociatrice,
IPFPC
Steve Geick, président, SEY
Leah Santo, présidente, section
locale Y025 du SEY Erna Post,
négociatrice, AFPC